

RÈGLEMENT

FESTIVAL COURTS DU PRIMAIRE 2026

Projection de films réalisés par les écoles primaires
(Projet organisé par le Service écoles-médias, DIP, Genève)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un règlement qui favorise la créativité.

- Le Festival Courts du primaire est organisé par le secteur Formation du Service écoles-médias, service faisant partie du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse de Genève (DIP).
- Les films présentés au Festival doivent être réalisés par des élèves du primaire dans le cadre d'activités menées dans l'établissement scolaire, prioritairement durant l'année scolaire 2025-26.
- Tous les types de films et toutes les techniques seront acceptés : fiction, documentaire, clip, film d'animation, pour autant qu'ils résultent d'un travail artistique développé par les élèves.
- Aucun thème n'est imposé et aucune récompense ne sera décernée, sinon celle de voir son film présenté sur grand écran et soumis au regard des autres élèves et d'un public plus large.
- **Un thème facultatif** vous est proposé : "**Des films à déguster**"
- La **durée maximale des vidéos est de 5 minutes par classe, génériques compris.**
- Le **générique** doit **obligatoirement** indiquer et comporter :
 - le **titre du film**
 - le **nom de l'établissement scolaire, de la classe ou du groupe**
 - les **noms et les sources des éléments sonores utilisés** - livres de droits - et d'éléments visuels éventuellement empruntés (photographies, œuvres d'art)
 - le **logo du Festival Courts du primaire** qui vous sera fourni après votre inscription
 - le **prénom de chaque élève** participant (mais **pas les noms de famille, ni de photos** en lien avec les prénoms)
- Le Festival Courts du primaire aura lieu le **jeudi 18 juin 2026, de 8h45 à 10h15**. En cas de forte participation, une séance supplémentaire est prévue l'**après-midi du jeudi 18 juin, de 14h00 à 15h30**. Tout film remis au Service écoles-médias implique la présence des élèves et de leur enseignant·e le jour de la projection.
- Les **standards de support vidéo acceptés** sont : les fichiers avec extensions .mov (Quicktime) ou .mp4, encodés en h264, jusqu'en résolution full HD. Aucun autre format ne sera accepté.

- Chaque film doit parvenir au Service écoles-médias **au plus tard le 1^{er} juin 2026**.
- Vous pouvez **nous envoyer vos films et leur description** par le biais du **SAS-État : GoAnyWhere**, service proposé par l'état pour échanger des pièces jointes volumineuses de manière sécurisée et lié à votre identifiant EEL. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page d'information du **Centre de documentation**.
- Pour tous les élèves figurant sur les vidéos (images et/ou voix), les enseignant·e·s devront recueillir l'**autorisation formelle des responsables légaux**. En acceptant le présent règlement, vous vous portez garant·e d'avoir recueilli toutes les autorisations et de nous les envoyer sous format numérique avant la projection.
 - Un **formulaire dans le cas où les élèves apparaissent dans le film**
 - Un **formulaire uniquement destiné aux films d'animation ou seule la voix des élèves pourrait être identifiée**
- Les responsables des projets s'engagent à vérifier la provenance des extraits musicaux ou tout autre fichier audio, à s'assurer qu'ils sont **libres de droits ou à obtenir l'autorisation des auteurs**. Veillez à **indiquer dans le générique** les noms des interprètes et le titre de chaque morceau.
- Cette règle s'applique également aux **extraits d'images** qui proviendraient d'autres films ou de **livres** (illustrations).
- Les participant·e·s sont fortement convié·e·s à suivre les recommandations de **Creative Commons**, à créer leur propre musique originale ou à utiliser les nombreux sites proposant des musiques et des sons libres de droits.
- Les œuvres reçues seront visionnées par un comité de sélection qui se réserve le droit de refuser les films ne respectant pas les conditions de participation.
- **La participation au Festival Courts du primaire implique l'acceptation sans réserve de tous les termes de ce présent règlement.**
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement sans préavis, si l'intérêt du Festival Courts du primaire l'exige.

L'équipe organisatrice du Festival Courts du primaire

sem.formation@edu.ge.ch